

Isère

Comment devenir sapeur-pompier volontaire

Donner de son temps pour remplir une mission de service public tout en exerçant une activité professionnelle, c'est ce que permet le statut de sapeur-pompier volontaire (SPV).

● Conditions d'engagement

► Être âgé de 16 ans au moins et de 60 ans au plus pour un premier engagement. Si le candidat est mineur, il doit avoir le consentement écrit de son représentant légal.

► Pour prétendre aux fonctions d'officier, il faut être âgé d'au moins 21 ans.

► Résider légalement en France (mais peu importe la nationalité).

► Être en situation régulière au regard des obligations du service national.

► Jouir de ses droits civiques.

► Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions, mentionnée au bulletin n°2 du casier judiciaire.

► Satisfaire à des critères d'aptitude physique.

► Pas de condition de diplôme (sauf pour prétendre à un grade d'officier).

► Passer un test d'aptitude (épreuves écrites et physiques) au centre de formation départemental à La Côte-Saint-André.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de cinq ans, tacitement reconduite. La première année constitue une an-



Photo Le DL/Guillaume Drevet

née probatoire. Le sapeur-pompier volontaire a un devoir d'obéissance envers ses supérieurs et s'engage à respecter les dispositions législatives et réglementaires et notamment de la Charte nationale du sapeur-pompier volontaire. Le renouvellement de l'engagement est subordonné à la vérification périodique des conditions d'aptitude physique et médicale. Tout sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale à la suite de son engagement (vingt-cinq jours répartis sur cinq stages), adaptée aux missions exercées dans son centre de secours, puis d'une formation continue et de perfectionne-

ment tout au long de sa carrière.

● Indemnisation

L'engagement s'impose à l'employeur qui, sauf nécessité absolue de service, doit autoriser toute absence justifiée par une mission. Cette absence n'est pas rémunérée par l'employeur. Il est possible à tout moment de suspendre son engagement pour raisons personnelles, pour une durée minimale de six mois. Les pompiers volontaires ne sont pas rémunérés, mais perçoivent une indemnisation horaire, dont le montant est fonction du grade : sapeur 8,61 €/heure, caporal 9,24 €/heure, sous-officier (sergent

et adjudant) 10,43 €/heure, officier (lieutenant, capitaine, commandant, lieutenant-colonel, colonel) 12,96 €/heure. Cette indemnisation n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

● Candidature

Il est possible de se renseigner auprès du centre de secours le plus proche de son domicile. Un formulaire est disponible pour déposer sa candidature sur le site internet du Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère (Sdis 38), rubrique "Rejoindre le Sdis".

Plus d'infos sur www.pompiers.fr ou sur www.sdis38.fr, rubrique "Rejoindre le Sdis".

Utile

Pharmacies de garde

Du samedi 19 h au lundi 8 h : www.servigardes.fr ou 0 825 74 20 30 (0,15 €/la minute).

Groupe hospitalier mutualiste de Grenoble

Tél. 04 76 70 70 67.
Site : <https://avec.fr/hopital/ghm-grenoble>.

Centre hospitalier Albert-Michallon

Tél. 04 76 76 75 75.
Site : www.chu-grenoble.fr.

Kinésithérapie garde Isère

Composez le 118 418 et dites le mot-clé "Kiné" (service 0,80 euro/mn + prix appel).

Médecin de garde - Samu

Tél. 15.

SOS vétérinaire

Ouvert les nuits de 19 h à 8 h, les week-ends du samedi 12 h au lundi 8 h, les jours fériés de la veille à 19 h au lendemain à 8 h. Tél. 04 76 47 66 66.

Urgences vétérinaires Grenoble

24 h/24 et 7 j/7, y compris le dimanche et les jours fériés. Tél. 04 58 17 32 32.

SOS médecins

3, avenue du 8-Mai-1945 à Échirolles. Tél. 04 38 70 17 01. Site : rdvasos.fr. Sur rendez-vous prioritaire le jour même uniquement. 7 jours/7 de 8 h à minuit.

Garde médicale à Voiron

Hôpital de Voiron. Contacter le 15 ou à l'accueil des urgences.

TRAIL : L'ÉVASION
GRANDEUR NATURE

OUTLINES

6€

SPECIAL TRAIL : TESTS, MATOS, REPORTAGES, PORTRAITS... ET AÜSSI : LES CRISTALLIERS DE CHAMONIX, TOUR DU MONT VISD, CHEMIN DE STEVENSON EN GRAVEL

En vente chez votre marchand de journaux ou sur boutique.ledauphine.com

LaBOUTIQUE | LE DAUPHINÉ

JOUR DE GLOIRE

Le jour où je suis devenu champion olympique

par Stéphane Pulze

24,95€

Format : 21 cm x 27,5 cm
164 pages

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
ou sur notre boutique en ligne : boutique.ledauphine.com

LE DAUPHINÉ | **VAUCLUSE** | **eBRO**

Président : Philippe Carli
Directeur Général, Directeur de la publication : Christophe Victor
Rédacteur en chef : Guy Abonnenc

S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Capital : 24 769 520 €
Durée 99 ans à compter du 14 juin 1945
Siège social : 650 route de Valence 38913 Veurey Cedex
Principal actionnaire : EBRA GROUPE 99,99%

Direction générale et Direction de la rédaction
Centre de presse
650 route de Valence 38913 Veurey Cedex
Tél. 04 76 88 71 00
ledauphine.com
Publicité : EBRA MEDIAS RHÔNE-ALPES PACA
Commission paritaire n° 04 26 C 83387
ISSN :
Le Dauphiné Libéré n° 0220-8261
Vaucluse-Matin n° 0220-8253

Impression : Le Dauphiné Libéré - Veurey
Tirage moyen 247 410 exemplaires
Origine du papier : France.
Taux de fibres recyclées : 83,5%.
Eutrophisation : PTot 0,01 Kg/tonne de papier.
Audience mesurée par :

AUDIPRESSE

ACPM

PEFC
10-20-2024
Ce journal est issu de forêts gérées durablement, de sources recyclées et certifiées
www.pefc-france.org

JOURNAL